Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260609-77CIIDIMPOT-DE

Délibération n°2026-077

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 02/06/2026
Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 9 JUIN 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41	**Présent :** **BLERUAIS** : LECHEVESTRIER Daniel / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel / **MEDREAC** : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, RENVAZE Pascal, DAVID Lilian, ROUYER Gael / **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie, CRESPEL Vincent / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel remplacé par THOMAS Séverine / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Présents : 38 **Votants** : **39** Contres : Abstentions :	
Excusés / Absents : 03	**Excusés :** BOUILLET Isabelle, LE PAPE Marie-Hélène **Absents :** LEMAIRE Vanessa,
Pouvoirs : 01	BOUILLET Isabelle à HERVIOU Patrick

Délibération n° : 2026-077 BlR
Thème : Administration Générale
Titre : Création et composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
Rapporteur : Patrick HERVIOU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1650 A du Code général des impôts ;
Considérant qu'il appartient à la communauté de communes de St Méen Montauban (CCSMM) soumis à la fiscalité professionnelle unique d'instituer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) ;
Considérant que le code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés soumises de plein droit ou sur option au régime fiscal de l'article 1609 nonies C, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :
- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- 10 commissaires titulaires.
Considérant que le conseil communautaire doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :
- de 10 commissaires en nombre double (soit 10 +10) ;
- de 10 commissaires suppléants en nombre double (soit 10 + 10) ;

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La liste des 20 commissaires titulaires proposés (et des 20 commissaires suppléants proposés) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :
- dix commissaires titulaires,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260609-77CIIDIMPOT-DE

- dix commissaires suppléants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- CREER une commission intercommunale des impôts directs.
- PROPOSE la liste de membres potentiels jointe en annexe

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
HERVIOU Patrick

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 10/06/2026
Qualité : Par le président